


- un appareil général de commande et de protection de l'installation, en principe le disjoncteur de branchement ;
- une protection par dispositif différentiel à l'origine de l'installation, de sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre, ce dispositif pouvant être intégré au disjoncteur de branchement ;
- une liaison équipotentielle dans chaque local contenant une baignoire ou une douche ;
- un dispositif de protection par fusible à cartouche ou disjoncteur divisionnaire sur chaque circuit, adapté à la section des conducteurs ;
- des conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes ;
- tout risque de contact direct avec des éléments sous tension, tels que des conducteurs dénudés, des bornes accessibles, un appareillage détérioré, doit être éliminé.

Ce décret prévoit également qu'en cas de rénovation de l'installation électrique les travaux doivent être conformes aux dispositions de sécurité de la norme NF C 15-100, avec un dimensionnement suffisant en fonction des équipements prévisibles. 

Les solutions Promotelec


Chargée de promouvoir la sécurité et le confort électriques dans l'habitat, Promotelec propose des diagnostics, destinés à évaluer le niveau de sécurité des installations électriques, qui intègrent les exigences fixées par le décret du 19 décembre 2003 : le diagnostic Confiance sécurité, pour les particuliers, et le diagnostic Évaluation de la sécurité électrique, pour les immeubles collectifs. L'association met par ailleurs à la disposition des professionnels des outils d'information comme le mémento "Locaux d'habitation" (cf. Infos pratiques, p. 12 de ce numéro) et le guide "Mise en sécurité des installations électriques" (cf. Fil Pilote n° 26, rubrique Infos pratiques, p. 12)...

Informers ses clients et leurs enfants

Trois brochures destinées à sensibiliser les particuliers, les plus jeunes et les adultes, à la sécurité électrique sont à la disposition des installateurs : "L'électricité chez vous en toute sécurité", "L'électricité et nous" et "Savoir-vivre avec l'électricité". Pédagogiques, bien illustrées, ces documentations s'appliquent à prévenir les accidents en informant du bon usage et des dangers des équipements électriques. Pour l'installateur, le meilleur conseiller pour sensibiliser à la sécurité électrique et au bon usage des matériels, ces brochures sont de bons supports pour informer ses clients et les inciter à faire réaliser les travaux nécessaires. Elles sont disponibles et peuvent être commandées sur le site www.promotelec.com/librairie ou à la Librairie Promotelec.

Voir les modalités de commande en page 12.

Le barème du Consuel évolue

Depuis le 15 mai dernier, le barème des participations aux frais de contrôle est modifié, d'après l'arrêté ministériel du 18 mars 2004. Pour les locaux à usage d'habitation, les professionnels obtiennent le montant des frais de contrôle en appliquant la formule $M = 56,28 + 16,48 \times N$, où N est le nombre de formulaires d'attestation de conformité commandés. Ce nouveau barème est disponible sur le site Internet www.consuel.com, où une calculatrice permet de connaître le montant de la commande. 

Locaux à usage d'habitation

(hormis des services généraux d'immeubles)

■ professionnel $M = 56,28 + 16,48 \times N$

Locaux à réglementations particulières et services généraux d'immeubles

■ par formulaire d'attestation de conformité **44,48 € TTC (dont TVA 7,29 €)**

Vérification de mise en conformité après une inspection ayant relevé des non-conformités, par visite de chantier (frais de déplacement inclus)


■ locaux à usage d'habitation **154,36 € TTC (dont TVA 25,39 €)**
 ■ autres locaux **179,78 € TTC (dont TVA 29,46 €)**

Remboursement de frais dans le cas d'installation n'ayant pu faire l'objet d'une inspection (frais de déplacement inclus)

■ par visite de chantier **95,88 € TTC (dont TVA 15,71 €)**

Deux livres sur l'histoire de Promotelec et du Consuel

À l'occasion des 40 ans de Promotelec et du Consuel, deux livres, rassemblés dans un coffret, retracent l'histoire de ces deux associations aux objectifs complémentaires.

Ces ouvrages rappellent le développement de leurs activités : la première est chargée de la promotion de l'installation électrique rationnelle au double plan qualitatif et quantitatif dans les bâtiments, la seconde s'assure que les règles relatives à la sécurité des personnes et des biens sont appliquées. Et pour mieux comprendre leur évolution au fil des décennies, des encadrés contextuels évoquent des situations typiques de l'époque ou des perspectives d'avenir. Pour découvrir ou redécouvrir cette aventure commune, ce coffret sera très bientôt disponible sur le site de la Librairie Promotelec. 

Réf. : PRO 1169